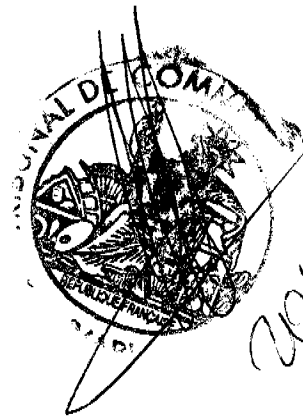


29 JAN. 2010



S.A.S FLORENCE

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL
DE 1 866 580 Euros**

SIEGE SOCIAL : 682 boulevard Georges Clémenceau

83 700 SAINT RAPHAEL

R.C.S. Fréjus 384 952 636

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A
L'EXACTITUDE DE L'ARRETE DE COMPTE
(Article R 225-134 du Code de Commerce)**

S.A.S FLORENCE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL
DE 1 866 580 Euros

SIEGE SOCIAL : 682 boulevard Georges Clémenceau

83 700 SAINT RAPHAEL

R.C.S. Fréjus 384 952 636

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXACTITUDE DE L'ARRETE DE COMPTE (article R 225-134 du Code de Commerce)

Aux associés,

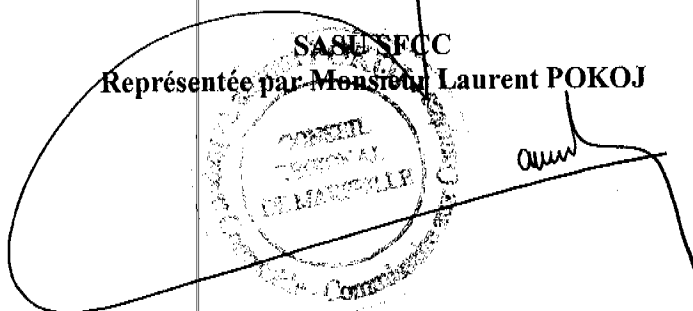
En notre qualité de commissaire aux comptes de la société S.A.S. FLORENCE et en application de l'article R.225-134 du Code de Commerce, nous avons procédé au contrôle de l'arrêté de compte établi au 14 décembre 2009, tel qu'il est joint au présent rapport. Cet arrêté de compte a été établi par la Présidente. Il nous appartient sur la base de nos travaux d'en certifier l'exactitude.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les créances concernées sont certaines dans leur existence et déterminées dans leur montant.

Nous certifions l'exactitude de cet arrêté de compte s'élevant à 1 413 855,73 euros (un million quatre cent treize mille huit cent cinquante cinq euros et soixante treize centimes).

FAIT A FRÉJUS
Le 15 décembre 2009

SASU SFCC
Représentée par Monsieur Laurent POKOJ



FLORENCE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 866 580 euros
Siège social : 682, Boulevard Georges Clémenceau
83700 SAINT RAPHAEL
RCS : FREJUS 384 952 636 2002 B 396

**Arrêté des comptes relatif à la libération des actions souscrites par compensation
avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société**

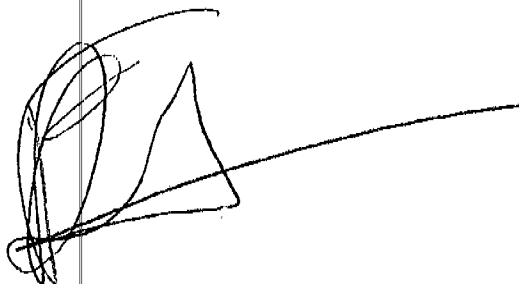
**Mlle DUVAL Florence, Présidente et actionnaire principale de la SAS FLORENCE,
est titulaire d'une créance certaine, liquide et exigible sur la société SAS
FLORENCE, arrêtée au 14 décembre 2009 à la somme de :**

1 413 855.73

(un million quatre cent treize mille huit cent cinquante cinq euros et 73/100)

**Fait à Saint Raphaël,
Le 14 décembre 2009**

**Certifiée exact,
La Présidente**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.